

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2148

12 octobre 2010

SOMMAIRE

Almond S.à.r.l., SPF	103066	Marsil S.A.	103097
Amara Investments S.A.	103103	Mary S.A.	103097
Bergy Investments S.à r.l.	103075	Matrix Investments S.A.	103098
Cyclone Holdings Luxembourg S.à.r.l. ...	103061	MC Grecof S.A.	103096
Dussel Holding S.A.	103099	Mersin S.A.	103098
Elbblick (Hotel) S.à r.l.	103060	Milfix S.à r.l.	103098
European Seafood 1 S.à r.l.	103104	Milfix S.à r.l.	103100
GCES Factory Sàrl	103102	Mindoro S.A.	103100
I Beg You	103073	Mio-Kenzo S.A.	103100
Immobiliare Vasco S.A.	103060	Mistralou SA	103100
Immobilière 2F S.A.	103061	MKS Investments Italia S.à r.l.	103101
Immobilière Lux S.A.	103061	MKS Investments Italia S.à r.l.	103101
Immobilière Virstaad, S.à r.l.	103061	ML' bureau national et international des projets S.A.	103102
Immo Space S.A.	103058	Monet Group S.A.	103102
Information Business Integration A.G. ..	103066	Monte Rosa Funds, SICAV-SIF	103103
Initiatives S.A.	103066	Moore & Partners	103097
International & American Realty S.A. ...	103066	MOSLER, société à responsabilité limitée	103103
International Machinery Trading Corpora- tion S.A.	103073	Movi Finance S.A.	103103
International Plastics Holding S.A.	103073	Mylan Luxembourg 9 S.à r.l.	103089
Italian Real Estate Capital S.à r.l.	103075	NA Industrial S.à r.l.	103065
Italian Real Estate Capital S.à r.l.	103075	NATRIX, société de gestion de patrimoine familial (SPF)	103104
Ivory Corporation S.A.	103076	Nemetex Finance S.A.	103104
Kamina Corporation S.A.	103076	Numitor Governance S.à r.l.	103104
Kingdom Holding 2 S.à r.l.	103088	Orey Capital Partners I S.C.A. SICAR ..	103100
Klingelberg Luxemburg A.G.	103089	Party Rent France S.à r.l.	103097
Koppelwee S.à r.l.	103089	Silver Sea Holdings S.A.	103076
Lagoas S.A.	103097	Sword Technologies S.A.	103101
L.E.S.S. S.A.	103096	Yeoman Capital S.A.	103058
Livingston s.à r.l.	103096		
Lux Marmedsa GP S.à r.l.	103096		

Immo Space S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 40.477.

J'ai l'honneur, par la présente, de vous informer de ma décision de démissionner du mandat d'administrateur.

Ma démission prendra effet à compter du 31 août 2010.

Luxembourg, le 26 août 2010.

Sandrine ANTONELLI.

Référence de publication: 2010116527/10.

(100132166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

Yeoman Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 131.609.

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth of July.

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Yeoman Capital S.A. (the "Company"), having its registered office at 58, rue Charles Martel, Luxembourg L-2134, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 131.609, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, dated 5 June 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2337 dated 17 October 2007.

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of notary Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, on 26 June 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2251 dated 15 September 2008.

The meeting is opened at 09h15 a.m. with Mr. Mathieu Gangloff, private employee, with professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, in the Chair.

The Chairman appointed as Secretary of the meeting Miss Joanna Redding, private employee, with professional address at 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

The meeting appointed as Scrutineer of the meeting Mrs Sophie Theisen, private employee, with professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

The Chairman declared and requested the notary to act:

I. That the agenda of the meeting comprises the following items which require the intervention of a notary:

B. Special business:

To amend the Articles of Incorporation of the Company to change the date of the Annual General Meeting of the Company from the last Thursday of June each year, to the last Thursday of July each year.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the appearing parties will also remain attached to the present deed.

III. That all the shares being registered shares, convening notices for the present extraordinary general meeting have been sent to all the shareholders by registered mail on 16 June 2010.

IV. It appears from the said attendance list, that 1,851,163 shares out of the 2,606,975 shares are represented at the present meeting.

V. That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the items of the agenda.

After approval of the foregoing, the general meeting, upon deliberation, unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to change the date of the Annual General Meeting of the Company from the last Thursday of June each year, to the last Thursday of July each year.

Second Resolution

As a consequence of the preceding resolution, the general meeting resolves to amend article 12.1 of the articles of incorporation of the Company so that it will henceforth read as follows:

" **12.1.** The annual General Meeting shall be held, in accordance with the law, on the last Thursday in the month of July each year at 09h00.

If this day is not a business day, the meeting shall be held on the next business day at the same time. For the purpose of these Articles "business day" means a day on which banks in Luxembourg are open for business. The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board, exceptional circumstances so require."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg in the office of the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Yeoman Capital S.A., ayant son siège social au L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.609, constituée par acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2337 du 17 octobre 2007 (la Société).

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2251 du 15 septembre 2008.

L'assemblée est ouverte à 09.15 heures sous la présidence de Monsieur Mathieu Gangloff, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Joanna Redding, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Theisen, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée générale extraordinaire comporte les points suivants qui requièrent l'intervention d'un notaire:

B. Résolutions spéciales:

Modifier les Statuts de la Société afin de changer la date de l'Assemblée Générale Annuelle de la Société du dernier jeudi du mois de juin au dernier jeudi du mois de juillet de chaque année.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. Resteront également annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants.

III. Que toutes les actions étant nominatives, la présente assemblée générale a été convoquée par lettres recommandées adressées à tous les actionnaires en date du 16 juin 2010.

IV.- Qu'il résulte de la liste de présence que 1.851.163 actions sur 2.606.975 actions détenues par des tiers actionnaires sont représentées à la présente assemblée.

V.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayants été reconnus exacts par l'assemblée, celle ci, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la date de l'Assemblée Générale Annuelle de la Société du dernier jeudi du mois de juin au dernier jeudi du mois de juillet de chaque année.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 12.1 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante:

" **12.1.** L'Assemblée Générale Annuelle se réunit de plein droit le dernier jeudi du mois de juillet chaque année à 09.00 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant à la même heure. Pour les besoins de ces statuts un jour ouvrable signifie un jour d'ouverture des banques à Luxembourg. L'Assemblée Générale Annuelle peut être tenue à l'étranger, si le Conseil juge définitivement et sans appel que des circonstances exceptionnelles le requièrent."

Dont acte, passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la demande des comparants le présent acte est dressé en langue anglaise et suivi par une traduction française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite aux comparants, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Gangloff, Redding, Theisen, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 août 2010. Relation: EAC/2010/9357. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Esch/Alzette, le 23 août 2010.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2010116364/120.

(100131514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

Elbblick (Hotel) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 127.061.

—
EXTRAIT

En date du 24 août 2010, l'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de Frank Walenta comme gérant de la société avec effet immédiat;
- Changement du siège social de la société du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;
- Nomination au poste de gérant de M. Wim Rits, né le 14 juin 1970 à Merksem (Belgique) et avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- Notification du changement d'adresse professionnelle de Mme. Marjoleine van Oort, gérant de la Société, du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;
- Notification du changement de siège social de l'actionnaire unique du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 août 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010116832/21.

(100133279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

Immobiliare Vasco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 139.231.

J'ai l'honneur, par la présente, de vous informer de ma décision de démissionner du mandat d'administrateur.

Ma démission prendra effet à compter du 31 août 2010.

Luxembourg, le 26 août 2010.

Sandrine ANTONELLI.

Référence de publication: 2010116528/10.

(100132167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

Immobilière Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 77.305.

J'ai l'honneur, par la présente, de vous informer de ma décision de démissionner du mandat d'administrateur.

Ma démission prendra effet à compter du 31 août 2010.

Luxembourg, le 26 août 2010.

Sandrine ANTONELLI.

Référence de publication: 2010116529/10.

(100132169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

Immobilière Virstaad, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7481 Tuntange, 3, rue de Hollenfels.
R.C.S. Luxembourg B 104.892.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010116530/10.

(100132375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

Immobilière 2F S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 68.776.

J'ai l'honneur, par la présente, de vous informer de ma décision de démissionner du mandat d'administrateur.

Ma démission prendra effet à compter du 31 août 2010.

Luxembourg, le 26 août 2010.

Sandrine ANTONELLI.

Référence de publication: 2010116531/10.

(100132168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

Cyclone Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 154.995.

In the year two thousand and ten, on the thirteenth day of August,

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED:

Cyclone International Holdings Branch, the Luxembourg branch of CCL International Inc., a corporation duly incorporated and existing under the laws of the province of Ontario, Canada, registered under the number 656184 and with its registered office at 105, Gordon Baker Road, Suite 500, Toronto, Ontario M2H 3P8, Canada, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2320 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (hereafter referred to as the "Sole Member"),

represented by Mrs Isabelle CHARLIER, lawyer, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

by virtue of a power of attorney given in Luxembourg under private seal on August 13, 2010.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, asked the notary public to state that it is the sole member, holding all the issued and existing twelve thousand and five hundred (12,500) ordinary shares (the "Ordinary Shares") with a nominal value of one Euro (EUR 1) each representing the entire share capital of the company Cyclone Holdings Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the register of commerce and companies Luxembourg under the number B [], having its registered address at L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, incorporated pursuant to a deed received by the undersigned notary public on August 4, 2010, not yet published in the official gazette Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (hereinafter referred to as the "Company").

The agenda of the extraordinary general meeting of the Sole Shareholder will be the following:

Agenda:

1- Decrease of the corporate capital of the Company by an amount of one thousand one hundred and thirty-six Euro (EUR 1,136.-) by cancellation of one thousand one hundred and thirty-six (1,136) Ordinary Shares and allocation of one thousand one hundred and thirty-six Euro (EUR 1,136.-) to the legal reserve account of the Company;

2- Increase of the corporate capital of the Company by an amount of two hundred and sixteen millions sixty-three thousand eight hundred fifteen Euro (EUR 216,063,815.-);

3- Issue of two hundred and sixteen millions sixty-three thousand eight hundred fifteen (216,063,815) MRPS with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, with an aggregate premium of twenty-one million six hundred six thousand three hundred eighty-two Euro (EUR 21,606,382.-);

4- Subscription for the newly issued two hundred and sixteen millions sixty-three thousand eight hundred fifteen 216,063,815 MRPS and full payment of MRPS and attached aggregate premium by a contribution in kind consisting in the assignment to the Company of all the issued and outstanding shares of Cyclone Holdings Hungary Servicing Private Company Limited by shares valued as at 30th June, 2010 in an amount of two hundred and thirty-seven millions six hundred seventy thousand one hundred ninety-seven Euro (EUR 237,670,197.-);

5- Allocation of the premium to be paid on the MRPS, in an amount of twenty-one million six hundred six thousand three hundred eighty-two Euro (EUR 21,606,382.-) to the Company's legal reserve account;

6- Amendment of article 5 of the Company's articles of association;

7- Any other business.

Such appearing party, represented as stated here above, in its capacity as Sole Shareholder of the Company, asked the notary public to state its resolutions as follows:

First resolution

The Sole Member resolved to decrease the corporate capital of the Company by an amount of one thousand one hundred and thirty-six Euro (EUR 1,136.-) taking it from its present amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) to the amount of eleven thousand three hundred sixty-four Euro (EUR 11,364.-) by cancellation of one thousand one hundred and thirty-six (1,136) Ordinary Shares with a par value of one Euro (EUR 1) each.

Second resolution

The Sole Member resolved to allocate one thousand one hundred thirty-six Euro (EUR 1,136.-) to the legal reserve account of the Company.

Third resolution

The Sole Member resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of two hundred and sixteen millions sixty-three thousand eight hundred fifteen Euro (EUR 216,063,815.-) to bring it from its present amount of eleven thousand three hundred sixty-four Euro (EUR 11,364.-) represented by eleven thousand three hundred sixty-four (11,364) Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each to the amount of two hundred sixteen millions seventy-five thousand one hundred seventy-nine Euro (EUR 216,075,179) represented by (i) eleven thousand three hundred sixty-four (11,364) Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each and (ii) two hundred sixteen millions sixty-three thousand eight hundred fifteen (216,063,815) mandatory redeemable preferred Shares (the "MRPS") with a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

Fourth resolution

The Sole Member resolved to issue two hundred sixteen millions sixty-three thousand eight hundred fifteen (216,063,815) MRPS with a nominal value of one Euro (EUR 1) each. The two hundred sixteen millions sixty-three thousand eight hundred fifteen (216,063,815) MRPS shall be issued with an aggregate premium of twenty-one million six hundred six thousand three hundred eighty-two Euro (EUR 21,606,382.-) (the "Premium"). The issued MRPS will have the rights and obligations as described in the Company's articles of association.

Subscription and Payment

The Sole Member declared subscribing for the newly issued two hundred sixteen millions sixty-three thousand eight hundred fifteen (216,063,815) MRPS and fully pay in such MRPS and attached aggregate premium by a contribution in kind consisting in the assignment to the Company of all the issued and outstanding shares (the "Shares") of Cyclone Holdings Hungary Servicing Private Company Limited by shares, a company duly incorporated and existing under the laws of Hungary, with registered office at 1074 Budapest, Dohany u.12., Hungary, registered under the number 01-10-044329.

According to a valuation report issued by Mr Gaston TANO, Senior Vice President and Chief Financial Officer of the group CLL Industries, on August 11, 2010 (the "Valuation Report"), the aggregate value of the Shares amounts to two hundred thirty-seven millions six hundred seventy thousand one hundred ninety-seven Euro (EUR 237,670,197.-) .

The conclusion of the Valuation Report is as follows:

“Based on the verification carried out as described above, the value of the Shares is valued at USD 314,200,000 (equal to EUR 237,670,197 converted to Euro at the daily spot rate as published on the Bloomberg website on 11th August 2010, being 1.322.”

The Valuation Report, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder and the notary will remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

Having acknowledged the above described contribution in kind, the Sole Member, represented as stated above, resolved to confirm the validity of the subscription and payment.

Fifth resolution

The Sole Member resolved to allocate the Premium of twenty-one millions six hundred six thousand three hundred eighty-two Euro (EUR 21,606,382.-) to the Company’s legal reserve account.

Sixth resolution

The Sole Member resolved to amend the first and second sentence of article 5.1 of the Company’s articles of association, which shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The Company’s share capital is set at two hundred sixteen millions seventy-five thousand one hundred and seventy-nine Euro (EUR 216,075,179) represented by (i) eleven thousand three hundred sixty-four (11,364) ordinary shares (the “Ordinary Shares”) with a nominal value of one Euro (EUR 1) each and (ii) two hundred and sixteen millions sixty-three thousand eight hundred fifteen (216,063,815) mandatory redeemable preferred Shares (the “MRPS”) with a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

The MRPS and the Ordinary Shares are hereinafter referred to individually as a “Share” and collectively as the “Shares”; the holder(s) of the Ordinary Shares and/or MRPS are hereinafter referred to individually as “Shareholder” and collectively as “Shareholders”).

The corporate capital of the Company may be increased or reduced in one or several times, by a resolution of the general meeting of the Shareholders or of the sole Shareholder, as the case may be, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.”

Estimate of costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand one hundred Euro (EUR 7,100.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, he signed with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille dix, le treize août.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

Cyclone International Holdings Branch, la succursale luxembourgeoise de CCL International Inc., une société constituée et existante en droit de la province de l’Ontario, Canada, enregistrée sous le numéro 656184 et dont le siège social est situé au 105, Gordon Baker Road, Suite 500, Toronto, Ontario M2H 3P8, Canada, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, non encore inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg (ci-après l’“Associé Unique”),

ici représentée par Madame Isabelle CHARLIER, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé donnée au Luxembourg le 13 août 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l’enregistrement.

Ladite comparante, représentée comme décrite ci-dessus, demande au notaire de constater qu’elle est l’associé unique détenant les douze mille cinq cents parts ordinaires (les “Parts Ordinaires”) ayant une valeur nominale d’un euro (EUR 1) chacune représentant l’intégralité du capital social de la société Cyclone Holdings Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, non encore inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, constituée par acte reçu du notaire instrumentant le 4 août 2010, non encore publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après la “Société”).

L’agenda de l’assemblée générale extraordinaire de l’associé unique est comme suit:

Agenda:

1- Réduction du capital social de la Société d'un montant de mille cent trente-six Euros (EUR 1.136,-) par l'annulation de mille cent trente-six (1.136) Parts Ordinaires et l'affectation de mille cent trente-six Euros (EUR 1.136,-) au compte de la réserve légale de la Société;

2- Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux cent seize millions soixante-trois mille huit cent quinze Euros (EUR 216.063.815,-);

3- Emission de deux cent seize millions soixante-trois mille huit cent quinze (216.063.815) PPORs ayant chacune une valeur nominale d'un Euro (EUR 1), avec une prime d'un montant total de vingt et un millions six cent six mille trois cent quatre-vingt-deux Euros (EUR 21.606.382,-);

4- Souscription de deux cent seize millions soixante-trois mille huit cent quinze (216.063.815) PPORs nouvellement émises et paiement intégral de ces PPORs et de la prime attachée par un apport en nature consistant en la cession à la Société de toutes les parts émises et en circulation de Cyclone Holdings Hungary Servicing Private Company Limited by shares, évaluées en date du 30 juin 2010, au montant de deux cent trente-sept millions six cent soixante-dix mille cent quatre-vingt-dix-sept Euros (EUR 237.670.197);

5- Affectation de la prime à être payée sur les PPORs, d'un montant de vingt et un million six cent six mille trois cent quatre-vingt-deux Euros (EUR 21.606.382) au compte de la réserve légale de la Société;

6- Modification de l'article 5 des statuts de la Société;

7- Divers.

La prédite comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes qu'elle prend en sa qualité d'associé unique de la Société:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de mille cent trente-six Euros (EUR 1.136,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) au montant de onze mille trois cent soixante-quatre Euros (EUR 11.364,-) par l'annulation de mille cent trente-six (1.136) Parts Ordinaires d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'affecter mille cent trente-six Euros (EUR 1.136,-) au compte de la réserve légale de la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent seize millions soixante-trois mille huit cent quinze Euros (EUR 216.063.815,-) pour le porter du montant actuel de onze mille trois cent soixante-quatre Euros (EUR 11.364,-) représenté par onze mille trois cent soixante-quatre (11.364) Parts Ordinaires d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune, au montant de deux cent seize millions soixante-quinze mille cent soixante-dix-neuf Euros (EUR 216.075,179) représenté par (i) onze mille trois cent soixante-quatre (11.364) Parts Ordinaires d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune et (ii) deux cent seize millions soixante-trois mille huit cent quinze (216.063.815) parts privilégiées obligatoirement rachetables (les "PPORs") ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé d'émettre deux cent seize millions soixante-trois mille huit cent quinze (216.063.815) PPORs d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune. Les deux cent seize millions soixante-trois mille huit cent quinze (216.063.815) PPORs seront émises avec une prime d'un montant total de vingt et un millions six cent six mille trois cent quatre-vingt-deux Euros (EUR 21.606.382,-) (la "Prime"). Les PPORs émises auront les droits et obligations tels que décrits dans les statuts de la Société.

Souscription et Paiement

L'Associé Unique a déclaré souscrire aux deux cent seize millions soixante-trois mille huit cent quinze (216.063.815) PPORs nouvellement émises et payer ces PPORs et la prime attachée par un apport en nature consistant en la cession à la Société de toutes les parts émises et en circulation (les "Parts") de Cyclone Holdings Hungary Servicing Private Company Limited by shares, une société constituée et existante en droit hongrois, ayant son siège social à 1074 Budapest, Dohany u. 12. et inscrite sous le numéro 01-10-044329.

Sur base d'un rapport d'évaluation émis par M. Gaston TANO, Senior Vice President & Chief Financial Officer du groupe CCL Industries, le 11 août 2010, (le "Rapport d'Evaluation"), la valeur totale des Parts s'élève à deux cent trente-sept millions six cent soixant-dix mille cent quatre-vingt-dix-sept Euros (EUR 237.670.197,-).

La conclusion du Rapport d'Evaluation est la suivante:

“Sur base de la vérification effectuée décrite ci-dessus, la valeur des Parts est de USD 314.500.000 (égal à EUR 237.670.197, convertis en Euro au taux au comptant journalier publié sur le site internet Bloomberg en date du 11 août 2010, à savoir 1.322).”

Le Rapport d'Evaluation, après avoir été signé “ne varietur” par la mandataire de la comparante et le notaire sera attaché au présent acte et enregistré avec celui-ci auprès des autorités concernées.

Ayant pris connaissance de l'apport en nature décrit ci-dessus, l'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a décidé de confirmer la validité de la souscription et du paiement.

Cinquième résolution

L'Associé Unique a décidé d'affecter la Prime de vingt et un millions six cent six mille trois cent quatre-vingt-deux Euros (EUR 21.606.382,-) au compte de la réserve légale de la Société.

Sixième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier la première et la deuxième phrase de l'article 5.1 des Statuts de la Société, qui sera rédigé comme suit:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à deux cent seize millions soixante-quinze mille cent soixante-dix-neuf Euros (EUR 216.075.179,-) représenté par (i) onze mille trois cent soixante-quatre (11.364) parts ordinaires (les “Parts Ordinaires”) d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune et (ii) deux cent seize millions soixante-trois mille huit cent quinze (216.063.815) parts privilégiées obligatoirement rachetables (les “PPORs”) d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune.

(les PPORs et les Parts Ordinaires sont citées individuellement comme la «Part» et collectivement comme les «Parts»; tous les détenteurs des Parts Ordinaires et/ou des PPORs sont cités individuellement comme l'«Associé» et collectivement comme les «Associés»).

Le capital social souscrit pourra être modifié à tout moment par décision de l'Associé unique ou, selon le cas, par une décision de l'assemblée générale des Associés délibérant selon le mode de délibération requis en cas de modification des statuts.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de la présente sont estimés approximativement à sept mille cent Euros (EUR 7.100,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. CHARLIER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 août 2010. LAC/2010/36692. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Conny SCHUMACHER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 26 août 2010.

Référence de publication: 2010116439/227.

(100132135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

NA Industrial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 312.678,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 132.314.

Le bilan rectificatif au 31 décembre 2009 (Rectificatif du dépôt du bilan au 31 décembre 2009 déposé au Registre du Commerce et des Sociétés en date du 05 juillet 2010 sous la référence No L100096327 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NA INDUSTRIAL S.A R.L.

Un mandataire

Référence de publication: 2010116605/14.

(100132484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

Information Business Integration A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 38.854.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 25 août 2010.

Référence de publication: 2010116533/10.

(100132263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

Initiatives S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 141.942.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010116534/10.

(100132399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

International & American Realty S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 44.414.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010116536/12.

(100132717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

Almond S.à.r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 155.175.

STATUTES

In the year two thousand ten, on the eighteenth day of August.

Before Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Mondorf-les-Bains.

THERE APPEARED:

Charcoal Establishment, a company incorporated under the laws of Liechtenstein having its registered office at Muehleholz 3, FL-9490 Vaduz, Liechtenstein, registered with the Liechtenstein register of commerce and companies under number FL-002.275.257-0,

here represented by Ms Amandine PIASENTIN, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on August, 17th, 2010

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration. Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name Almond S.à.r.l., SPF (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10,

1915, on commercial companies, as amended and the law dated May 11, 2007 on the private wealth management company (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition and holding, management and disposal of financial assets and the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. The Company may hold, manage and dispose of cash and assets of whatever nature held in a bank account.

3.2. The Company shall not carry on any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

3.3. In general, the Company may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes, remaining always, however, within the limits established by the Law of May 11, 2007 on the corporation for the management of family assets.

4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more Luxembourg resident managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present

Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by any manager of the Company.

9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

12. Powers and voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

14. Accounting year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of each year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Allocation of profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2011.

Subscription - Payment

Thereupon, Charcoal Establishment, prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all twelve thousand five hundred (12,500) shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately eight hundred fifty-five Euro (EUR 855,-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Silke WEBER, company manager, with professional address at L-1331 Luxembourg, 25A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- Oliver MENSCHING, tax advisor, with professional address at 20457 Hamburg, 45, Grober Burstah, Germany.

2. The registered office of the Company is set at L-1331 Luxembourg, 25A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le dix-huit août.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

A COMPARU:

Charcoal Establishment, une société de droit de la Principauté du Liechtenstein, ayant son siège social Muehleholz 3, FL-9490 Vaduz, Liechtenstein, immatriculée auprès du Registre de Commerce de la Principauté du Liechtenstein sous le numéro FL-002.275.257-0,

ici représenté par Maître Amandine PIASENTIN, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 17 août 2010,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles. Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

1. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination Almond S.à.r.l., SPF (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée et la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet l'acquisition et la détention, gestion et disposition d'actifs financiers et la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. La Société pourra détenir, gérer et disposer de fonds et actifs de quelque nature que ce soit détenu sur un compte bancaire.

3.2. La Société ne pourra exercer aucune activité industrielle ni tenir d'activité commerciale ouverte au public.

3.3. De façon générale, la Société peut prendre toute mesure ou exercer toute opération utile à l'accomplissement et au développement de son objet social avec cependant la limite fixée par la Loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial.

4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants résidents du Grand-Duché de Luxembourg, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat.

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

10. Représentation. La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature de tout gérant ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3.

Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2011.

Souscription - Libération

Charcoal Establishment, représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entière du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ huit cent cinquante-cinq euros (EUR 855,-).

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Silke WEBER, gérant de société, résidant professionnellement à L-1331 Luxembourg 25A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- Oliver MENSCHING, conseil fiscal, résidant professionnellement à 20457 Hambourg, 45, Grober Burstah, Allemagne.

2. Le siège social de la Société est établi à L-1331 Luxembourg, 25A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: PIASENTIN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 23 août 2010. REM 2010/1134. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 31 août 2010.

Référence de publication: 2010117331/346.

(100133966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

International Machinery Trading Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 58.870.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 27 août 2010.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2010116537/11.

(100132372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

International Plastics Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 120.242.

J'ai l'honneur, par la présente, de vous informer de ma décision de démissionner des mandats d'administrateur et d'administrateur délégué .

Mes démissions prendront effet à compter du 31 août 2010

Luxembourg, le 26 août 2010.

Sandrine ANTONELLI.

Référence de publication: 2010116538/11.

(100132170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

I Beg You, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 141.303.

L'an deux mille dix, le cinq juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «I BEG YOU», ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz, ayant agi en remplacement du notaire instrumentant alors de résidence à Mersch, en date du 30 juillet 2008, publié au Mémorial C numéro 2310 du 22 septembre 2008, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Luisella MORESCHI, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange WOLTER-SCHIERES, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Katia ROTI, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les TROIS CENT DIX (310) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Augmentation de capital social à concurrence de EUR 5.400,- pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- à EUR 36.400,- par la création, l'émission et la souscription de 54 actions nouvelles de EUR 100,- chacune.

2.- Souscription et libération des actions nouvelles en espèces.

3.- Modification subséquente de l'article 3 paragraphe 1^{er} des statuts.

4.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de CINQ MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 5.400,-) pour le porter de son montant actuel de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) à TRENTE-SIX MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 36.400,-) par la création et l'émission de CINQUANTE-QUATRE (54) actions nouvelles d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions déjà existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée après avoir constaté que l'actionnaire existant a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription de la totalité des CINQUANTE-QUATRE (54) actions nouvelles les souscripteurs suivants:

- 1.- UNION & WILL HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, à concurrence de DIX-HUIT (18) actions nouvelles ayant une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune,
- 2.- TAIGETE S.R.L., ayant son siège social à I-80122 Naples, Corso Vittorio Emanuele, 54, à concurrence de DIX-HUIT (18) actions nouvelles ayant une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune,
- 3.- OBIONE JUNIOR S.R.L., ayant son siège social à I-00199 Rome, Via Salaria, 280, à concurrence de DIX-HUIT (18) actions nouvelles ayant une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Intervention - Souscription - Paiement

Sont ensuite intervenus aux présentes:

- 1.- UNION & WILL HOLDING S.A., prédésignée,
- 2.- TAIGETE S.R.L., prédésignée,
- 3.- OBIONE JUNIOR S.R.L., prédésignée,

tous ici représentées par Madame Luisella MORESCHI, prénommée,
en vertu de procurations lui délivrées,

lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui,

Lesquelles comparantes, ici représentées comme il est dit ont déclaré souscrire à toutes les CINQUANTE-QUATRE (54) actions nouvelles, chacune au nombre et aux modalités pour lequel elles ont été admises et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de CINQ MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 5.400,-) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Suite à l'augmentation de capital qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois (3) des statuts de la société afin de refléter l'augmentation de capital. L'assemblée générale extraordinaire décide de donner dorénavant la teneur suivante au premier alinéa de l'article 3 des statuts

« Art. 3. Premier alinéa.

Le capital social est fixé à TRENTE-SIX MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 36.400,-), représenté par TROIS CENT SOIXANTE-QUATRE (364) actions de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 1.400,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. MORESCHI, S. WOLTER-SCHIERES, K. ROTI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juillet 2010. Relation: LAC/2010/31624. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 août 2010.

Référence de publication: 2010117463/86.

(100133524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Italian Real Estate Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 127.115.

Patrice YANDE,

Demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

né le 30 juin 1969 à Saint-Mard, Belgique,

démissionne, par la présente, du mandat de Gérant de classe C de la société à responsabilité limitée

ITALIAN REAL ESTATE CAPITAL S.à r.l.

ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

enregistrée au RCS Luxembourg sous le numéro B 127115

Date effective : 19 août 2010

Luxembourg, le 19 août 2010.

Patrice YANDE.

Référence de publication: 2010116539/16.

(100132412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

Italian Real Estate Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 127.115.

Ivo KUSTURA,

Demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

né le 20 septembre 1969 à Jajce, Bosnie Herzégovine,

démissionne, par la présente, du mandat de Gérant de classe C de la société à responsabilité limitée

ITALIAN REAL ESTATE CAPITAL S.à r.l.

ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

enregistrée au RCS Luxembourg sous le numéro B 127115

Date effective: 19 août 2010

Luxembourg, le 19 août 2010.

Ivo KUSTURA.

Référence de publication: 2010116540/16.

(100132540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

Bergy Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.096.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 20 août 2010:

- Ancienne situation associée:

	Parts sociales
BERGONIA INVESTMENTS S.à r.l.	250 parts sociales
Total	250 parts sociales

- Nouvelle situation associée:

	Parts sociales
Bergy Investments (Cayman) Limited, enregistrée au «Registrar of Companies of the Cayman Islands» numéro 243878, avec siège social à KY1-1102 Grand Cayman, Iles Caïmanes, Queensgate House.	250 parts sociales
Total	250 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
 Pour BERGY INVESTMENTS S.à r.l.
 Pour Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010117366/22.

(100133533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Ivory Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 15.656.

Conformément aux dispositions de l'article 64(2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un Président en la personne de Monsieur Josep Oriol NUBIOLA BELLIDO. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat soit jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2013.

Fait le 19 juillet 2010.

Certifié sincère et conforme
 IVORY CORPORATION S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010116542/15.

(100132362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

Kamina Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 152.805.

J'ai l'honneur, par la présente, de vous informer de ma décision de démissionner du mandat d'administrateur.

Ma démission prendra effet à compter du 31 août 2010.

Luxembourg, le 26 août 2010.

Sandrine ANTONELLI.

Référence de publication: 2010116545/10.

(100132171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

Silver Sea Holdings S.A., Société Anonyme.

Capital social: GBP 38.201,67.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 155.153.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenties day of August.

Before Maître Martine Schaeffer, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Bridgepoint Europe IV (Nominees) Limited, a company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 30 Warwick Street, W1B 5AL London, Great Britain, registered under Company Number 06492046, hereafter referred to as the "Sole Shareholder",

here represented by Mr. Raymond THILL, private employee, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of one proxy given under private seal dated 19 August 2010, which, initialled "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereinabove stated capacities, has requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a "société anonyme" it declared to organize.

Chapter I. Name, Registered office, Object, Duration.

1. Form, Name.

1.1 The Company is hereby formed as a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies (the "1915 Law")) and by the present articles (the "Articles").

1.2 The Company exists under the name of "Silver Sea Holdings S.A. ".

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The board of directors of the Company (the "Board of Directors" or the "Board") is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Object. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same

3.2 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Board thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.3 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Board thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.4 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.5 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.5 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

3.6 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.7 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Board incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

3.8 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business,

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital.

5. Capital.

5.1 The subscribed share capital of the Company is set at thirty-eight thousand two hundred and one Great Britain Pound and sixty-seven pence (GBP 38,201.67) divided into:

- 2,441,755 A2 shares (the ("A2 Ordinary Shares");

- 344,603 B2 shares (the "B2 Ordinary Shares");
- 344,603 C2 shares (the "C2 Ordinary Shares");
- 344,603 D2 shares (the "D2 Ordinary Shares"); and
- 344,603 E2 shares (the "E2 Ordinary Shares");

each having a par value of GBP 0.01 and the rights and obligations set out in these Articles and all of which are fully paid up (together referred to as the "Shares").

5.2 The authorised, but unissued and unsubscribed share capital of the Company (the "Authorised Capital") is set at ten thousand two hundred and ninety-eight Great Britain Pounds and thirty-seven pence (GBP 10,298.37.-) divided into:

- 620,000 A1 shares with a par value of GBP 0.01 each ("A1 Ordinary Shares");
- 87,500 B1 shares with a par value of GBP 0.01 each ("B1 Ordinary Shares");
- 87,500 C1 shares with a par value of GBP 0.01 each ("C1 Ordinary Shares");
- 87,500 D1 shares with a par value of GBP 0.01 each ("D1 Ordinary Shares");
- 87,500 E1 shares with a par value of GBP 0.01 each ("E1 Ordinary Shares");
- 38,245 A2 Ordinary Shares;
- 5,398 B2 Ordinary Shares;
- 5,398 C2 Ordinary Shares;
- 5,398 D2 Ordinary Shares; and
- 5,398 E2 Ordinary Shares.

5.3 The Board is authorised to issue Shares ("Board Issued Shares") up to the limit of the Authorised Capital from time to time subject as follows:

(a) the above authorisation will expire five years after the date of incorporation of the Company provided that a further period or periods of authorisation following that period may be approved by Shareholders' Resolution to the extent permitted by the 1915 Law;

(b) the Board may limit or cancel the Shareholders' preferential rights to subscribe for the Board Issued Shares and may issue the Board Issued Shares to such persons and at such price with or without a premium and paid up by contribution in kind or for cash or by incorporation of claims or capitalisation of reserves or in any other way as the Board may determine, subject to the 1915 Law.

5.4 The Board is authorised to:

(a) do all things necessary or desirable to amend the Article 5.2 in order to reflect and record any change of issued Share capital made pursuant to Article 5.3;

(b) take or authorise any actions necessary or desirable for the execution and/or publication of such amendment in accordance with Luxembourg Law;

(c) delegate to any Director or officer of the Company, or to any other person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for any Board Issued Shares and enacting any issue of Board Issued Shares before a notary.

5.5 The Shares are in registered form.

5.6 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholders subject to the 1915 Law and these Articles.

5.7 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholders subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.8 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

5.9 The subscribed share capital and any Authorised Capital may be increased by a Shareholders' Resolution adopted in accordance with the conditions required for the amendment of the Articles and in accordance with Luxembourg Law.

5.10 The Company may acquire its Shares or reduce its subscribed share capital and/or its Authorised Capital subject as provided in the 1915 Law.

5.11 If any Shares are issued on terms that they are not fully paid up on issue, then payment of the balance due shall be made at such time and upon such conditions as the Board may determine provided that all such Shares are treated equally.

5.12 The Company may have a sole Shareholder. The death or dissolution of a sole Shareholder will not result in the dissolution of the Company.

6. Form of the shares. The shares are in principle in registered form, or in bearer form at the request of the Shareholders and subject to legal conditions.

7. Payment of shares. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

8. Modification of capital.

8.1 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the Shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

8.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by the 1915 Law.

Chapter III. Directors, Board of directors, Statutory auditors.

9. Board of directors or Sole director.

9.1 In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

9.2 In the case where the Company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that all the shares of the Company are held by one single shareholder, the Company may be managed by one single director (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders acknowledging the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such case, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints its successor at the same time.

9.3 The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are reeligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without any indication on the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

9.4 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

10. Meetings of the Board of Directors.

10.1 The Board of Directors shall elect a Chairman from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of Shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

10.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

10.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by telegram or telefax another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

10.4 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman does not have a casting vote.

10.5 The use of video-conferencing equipment and conference call means allowing the identification of each participating Director shall be allowed. These means must comply with technical features which guarantee an effective participation to the meeting allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company. Each participating Director shall be authorised to vote by video or by telephone.

10.6 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all Directors in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened.

10.7 Votes may also be cast by fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

10.8 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

11. General powers of the Board of Directors.

11.1 The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by the 1915 Law to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

11.2 Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of

the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

11.3 If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company. The provisions of the preceding paragraphs are not applicable when the decisions of the Board of Directors of the Company or of the Director concern day-to-day operations engaged in normal conditions.

12. Delegation of powers.

12.1 The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board, Directors, managers, officers or other agents, legal or physical person, who need not be Shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine.

12.2 The Board of Directors may also confer all powers and special mandates to any person who need not be Directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

12.3 The first person entrusted with the daily management may be appointed by the first general meeting of Shareholders.

13. Representation of the Company.

13.1 Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

13.2 Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case a daily manager has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the daily manager, but only within the limits of such power.

14. Statutory auditor.

14.1 The Company is supervised by one or more statutory auditors.

14.2 The general meeting of Shareholders appoints the statutory auditor(s) and determines their number, their remuneration and the term of their office. The appointment may, however, not exceed a period of six years. In case the statutory auditors are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for 6 years from the date of their election.

14.3 The statutory auditors are re-eligible.

Chapter IV. - General meeting of shareholders.

15. Powers of the sole shareholder / General meeting of shareholders.

15.1 The Company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

15.2 If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

15.3 In case of plurality of shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

15.4 Any general meeting shall be convened by the Board of Directors by means of convening notice sent to each registered Shareholder in compliance with the 1915 Law. It must be convened following the request of shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital. In case all the Shareholders are present or represented and if they declare that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication. Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

15.5 Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the resolution, nor an abstention, shall be void. The Company will only take into account voting forms received three (3) days prior to the general meeting of shareholders they relate to.

15.6 The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

15.7 Unless otherwise provided by the 1915 Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

15.8 When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

15.9 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the 1915 Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented.

At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-third of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to shares in respect of which the shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

15.10 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

16. Place and date of the annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of Shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the first Tuesday of February at 2: p.m, and for the first time in February 2012.

17. Other general meetings. The Board of Directors or the statutory auditors may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the Shareholders which together represent one tenth of the capital of the Company.

18. Votes. Each Share is entitled to one vote. A shareholder may be represented at any general meeting, even the annual general meeting of Shareholders, by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

Chapter V. - Business year, distribution of profits

19. Business year.

19.1 The business year of the Company begins on the first day of October and ends on the last day of September of each year, except for the first business year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on the 30 September 2011.

19.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of Shareholders to the statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

20. Distribution of profits.

20.1 Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

20.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of Shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

20.3 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by the 1915 Law.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

21. Dissolution, Liquidation.

21.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of Shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

21.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of Shareholders.

Chapter VII. - Applicable law

22. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law.

Subscription and Payment

The Articles having thus been established, the above-named party has subscribed for the shares as follows:

Bridgepoint Europe IV (Nominees) Limited	- 2,441,755 A2 Ordinary Shares
	- 344,603 B2 Ordinary Shares

- 344,603 C2 Ordinary Shares
 - 344,603 D2 ordinary Shares
 - 344,603 E2 Ordinary Shares

TOTAL 3,820,167 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of thirty-eight thousand two hundred and one Great Britain Pound and sixty-seven pence (GBP 38,201.67) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the 1915 Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

First extraordinary general meeting of sole shareholder

The above-named party, representing the entire subscribed capital and acting as Sole Shareholder of the Company pursuant to Article 15.1 of the Articles, has immediately taken the following resolutions:

1. The Company's address is fixed at 2, avenue Charles de Gaulle, L1653 Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg);
2. The following is elected as Director for a maximum period of six (6) years and with immediate effect:

- Mr. Davy Beucé, born on 30 December 1981 in Messancy (Belgium), accountant, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The following has been appointed as auditor for the same period:

Ms. Christine Mathy, born on 4 July 1969 in Schaerbeek (Belgium), accountant, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Bridgepoint Europe IV (Nominees) Limited, une société de droit anglais, ayant son siège social au 30, Warwick Streer, W1B 5AL Londres, Grande-Bretagne, immatriculée sous le numéro 06492046,

désignée ci-après comme l'«Actionnaire Unique»;

ici représentée par Monsieur Raymond THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 19 août 2010, laquelle, paraphée «ne varietur» par les mandataires et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme (la «Société») qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination.

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915») et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société adopte la dénomination «Silver Sea Holdings S.A.».

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

2.5. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Objet. Les objets de la Société sont:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner les activités de toutes entités dans lesquelles la Société est actuellement directement ou indirectement intéressée, et acquérir (que ce soit par voie de souscription, appel d'offres, achat, échange ou autrement) tout ou partie des valeurs mobilières, actions, obligations, et autres titres émis ou garantis par toute personne et tout autre bien de tout genre et de détenir les mêmes instruments en tant qu'investissement, et de vendre, échanger et disposer des mêmes instruments;

3.2 d'investir et de négocier avec l'argent et les fonds de la Société de toute manière que le Conseil considère comme étant approprié et de prêter de l'argent et donner crédit dans chaque cas à toute personne avec ou sans garantie;

3.3 d'emprunter, lever et sécuriser le paiement d'argent de toutes les manières que le Conseil considère comme étant appropriées, y compris par l'émission (dans la mesure autorisée par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et autres titres ou instruments, perpétuels ou autrement, convertibles ou non, hypothéqués ou non sur tout ou partie des biens de la Société (présents et futurs) ou son capital non souscrit, et de vendre, racheter, convertir et payer de tels titres;

3.4 d'acquérir des intérêts dans, fusionner, consolider avec et conclure des accords de partenariat ou tout accord en vue du partage de profits, union d'intérêts, coopération, joint venture, concession réciproque ou autrement avec toute personne, y compris les employés de la Société;

3.5 de conclure toute garantie ou contrat d'indemnité ou de caution, et de fournir des sûretés, y compris la garantie et la provision de sûreté pour la performance des obligations de et de paiement de tout argent (y compris le capital, principal, premiums, dividendes, intérêts, commissions, frais, discounts et tous autres coûts ou dépenses sur les actions ou autres titres) par toute personne y compris toute entité juridique dans laquelle la Société a une activité, avec ou sans réception par la Société d'une contrepartie ou avantage (direct ou indirect), et que ce soit par engagement personnel ou hypothèque, charge ou droit de rétention sur tout ou partie des entreprises de la Société, propriétés, biens ou capital non souscrit (présent et futur) ou par d'autres moyens; pour les besoins de cet Article 3.5 "garantie" inclut toute obligation, nonobstant sa description, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour la paiement ou la satisfaction de (y compris par avance d'argent, achat ou souscription à des actions ou autres titres et achat de biens ou services), indemniser et conserver indemnisé contre les conséquences du défaut de paiement de, ou autrement être responsable de, tout endettement de toute autre personne;

3.6 d'entreprendre tout ou partie des actions décrites dans cet Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que principal, agent, contractant, trustee ou autrement; (c) par ou à travers des trustees, agents, sous-contractants, ou autres; et (d) seul ou avec d'autres personnes;

3.7 d'entreprendre toutes actions (y compris la conclusion, la performance et la délivrance de contrats, actes, accords ou arrangements avec ou en faveur de toute personne) que le Conseil considère comme étant secondaire ou favorable à la réalisation de tout ou partie des objets de la Société, ou d'exercer tout ou partie de ses pouvoirs;

3.8 de poursuivre tout commerce ou activité et d'acquérir, entreprendre et poursuivre tout ou partie des activités, biens et/ou dettes de toute personne poursuivant toute activité,

A CONDITION TOUJOURS que la Société ne conclue pas une transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou nécessiterait une licence pour l'activité en vertu de la Loi Luxembourgeoise sans autorisation requise en vertu de la Loi Luxembourgeoise.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. - Capital

5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit de la Société s'élève à trente-huit mille deux cent-une Livre Sterling et soixante-sept pence (GBP 38.201,67) divisé en:

- 2.441.755 actions de catégorie A2 (les "Actions Ordinaires de Catégorie A2");
- 344.603 actions de catégorie B2 (les "Actions Ordinaires de Catégorie B2");
- 344.603 actions de catégorie C2 (les "Actions Ordinaires de Catégorie C2");

- 344.603 actions de catégorie D2 (les "Actions Ordinaires de Catégorie D2"); et
- 344.603 actions de catégorie E2 (les "Actions Ordinaires de Catégorie E2");
ayant chacune une valeur nominale d'un centième de Livre Sterling (GBP 0,01) et les droits et obligations décrits dans les présents Statuts et qui sont toutes entièrement payées (ensemble les "Actions").

5.2 Le capital autorisé, mais non émis et non souscrit de la Société (le "Capital Autorisé") est fixé à dix mille deux cent quatre-vingt-dix-huit Livres Sterling et trente-sept pence (GBP 10.298,37) divisé en:

- 620.000 actions de catégorie A1 ayant une valeur nominale de GBP 0,01 chacune (les "Actions Ordinaires de Catégorie A1");
- 87.500 actions de catégorie B1 ayant une valeur nominale de GBP 0.01 chacune (les "Actions Ordinaires de Catégorie B1");
- 87.500 actions de catégorie C1 ayant une valeur nominale de GBP 0.01 chacune (les "Actions Ordinaires de Catégorie C1");
- 87.500 actions de catégorie D1 ayant une valeur nominale de GBP 0.01 chacune (les "Actions Ordinaires de Catégorie D1");
- 87.500 actions de catégorie E1 ayant une valeur nominale de GBP 0.01 chacune (les "Actions Ordinaires de Catégorie E1");
- 38.245 Actions Ordinaires de Catégorie A2;
- 5.398 Actions Ordinaires de Catégorie B2;
- 5.398 Actions Ordinaires de Catégorie C2;
- 5.398 Actions Ordinaires de Catégorie D2; et
- 5.398 Actions Ordinaires de Catégorie E2.

5.3 Le Conseil est autorisé à émettre des Actions ("Emission d'Actions par le Conseil") jusqu'à la limite du Capital Autorisé de temps en temps, sous condition de:

(a) que l'autorisation ci-dessus expire cinq années après la date de constitution de la Société à condition qu'une/des période(s) d'autorisation suivant la période puisse être approuvée par une Résolutions des Actionnaires dans la mesure autorisée par la Loi sur les Sociétés Commerciales du 10 août 1915 (la "Loi de 1915");

(b) le Conseil peut limiter ou supprimer les droits préférentiels des Actionnaires à souscrire à une Emission d'Actions par le Conseil et peut juste émettre l'Emission d'Actions par le Conseil à de telles personnes et à un tel prix avec ou sans prime d'émission et payée par voie d'apport en nature ou en numéraire ou par incorporation de créances ou capitalisation de réserves ou de toute autre manière que le Conseil peut déterminer, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

5.4 Le Conseil est autorisé à:

(a) entreprendre toutes actions nécessaires et désirables pour modifier l'Article 5.2 afin de refléter et enregistrer toute modification du capital social émis en vertu de l'article 5.3;

(b) faire ou autoriser toutes actions nécessaires ou désirables pour l'exécution et/ou la publication de toute telle modification conformément à la Loi Luxembourgeoise;

(c) déléguer à tout Directeur ou officier de la Société, et à toute autre personne, les devoirs d'accepter les souscriptions et recevoir les paiements pour toute Emission d'Actions par le Conseil et faire acter toute Emission d'Actions par le Conseil devant un notaire.

5.5 Les actions sont nominatives.

5.6 La Société pourra créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute action sera transférée. Les Décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission seront prises par les Actionnaires sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.7 La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou toute autre contributions sans émission d'Actions ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut créditer les apports sur ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront pris par les Actionnaires sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, une telle décisions peut, mais ne doit pas nécessairement, allouer tout montant apporté à un apporteur.

5.8 Toutes les Actions donnent droit à des votes égaux sous réserve de dispositions contraires des présents Statuts.

5.9 le capital souscrit et tout Capital Autorisé peut être augmenté par une Résolution des Actionnaires adoptée conformément aux conditions requises pour les modifications des Statuts et conformément à la Loi Luxembourgeoise.

5.10 La Société peut acquérir ses Actions et réduire son capital souscrit et/ou son Capital Autorisé sous réserve des conditions de la Loi de 1915.

5.11 Si des Actions sont émises dans des termes tels qu'elles ne sont pas entièrement payées à l'émission, le paiement de la balance due devra être effectué à un moment et à des conditions que le Conseil peut déterminer à la condition que toutes les Actions soient traitées de manière égale.

5.12 La Société peut avoir un Actionnaire unique. La mort ou la dissolution de l'Actionnaire unique n'entraîneront pas la dissolution de la Société.

6. Nature des actions. Les actions sont, en principe, nominatives, ou au porteur à la demande des Actionnaires et dans le respect des conditions légales.

7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le Conseil d'Administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

8. Modification du capital.

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administrateurs, Conseil d'administration, Commissaires

9. Conseil d'administration.

9.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

9.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans ce cas, une telle personne morale nommera un représentant permanent qui assurera ses fonctions au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale en question ne peut révoquer son représentant permanent qu'en nommant en même temps un successeur.

9.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans aucune indication de la durée de leur mandat seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

9.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

10. Réunions du conseil d'administration.

10.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un Président. Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des Actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

10.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, en lui donnant une procuration par écrit, par télégramme, par télécopie ou par tout autre moyen. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

10.4 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes exprimés. En cas de partage, la voix du Président ne sera pas prépondérante.

10.5 L'utilisation des moyens de vidéo conférence et de conférence téléphonique permettant l'identification de chaque Administrateur participant est autorisée. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre de façon continue et permettant une participation effective de ces personnes à la réunion. La participation à la réunion par ces moyens est équivalente à la participation à la réunion en personne. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée avoir été tenue au siège social de la Société. Chaque Administrateur participant est habilité à prendre part au vote par téléphone ou par visioconférence.

10.6 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué.

10.7 Les votes pourront également être exprimés par fax, e-mail ou par téléphone, à condition, dans cette dernière hypothèse, que le vote soit confirmé par écrit.

10.8 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président du Conseil d'Administration et par deux Administrateurs. Des extraits seront certifiés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

11. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.

11.1 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

11.2 Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il es spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

11.3 En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société. Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque les décisions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

12.2 Le Conseil d'Administration pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

12.3 Le premier Administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des Actionnaires.

13. Représentation de la Société.

13.1 Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

13.2 Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d' Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

14. Commissaire aux comptes.

14.1 La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires.

14.2 L'assemblée générale des Actionnaires désigne le(s) commissaire(s) et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Leur nomination ne pourra toutefois excéder six années. Les commissaires élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans

14.3 Ils sont rééligibles.

Titre IV. - Assemblée générale des actionnaires.

15. Pouvoirs de l'actionnaire unique / Assemblée générale des actionnaires.

15.1 La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution, ainsi que par la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

15.2 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

15.3 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

15.4 Toute assemblée générale sera convoquée par le Conseil d'Administration par notification écrite en conformité avec la Loi. L'assemblée sera convoquée à la demande des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital de la Société. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication. Les actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou de plusieurs points sur l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle demande doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date de l'assemblée.

15.5 Tout actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire envoyé par poste ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse mentionnée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les formulaires mis à la disposition par la Société, qui mentionnent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, les propositions soumises à la décision de l'assemblée, ainsi que, pour chaque proposition, trois cases permettant à l'actionnaire de voter pour, contre ou de s'abstenir du vote sur chaque proposition en cochant la case adéquate. Les formulaires qui ne contiennent ni un vote

pour, ni un vote contre la résolution, ni une abstention, seront nuls. La Société ne prendra en compte que les formulaires reçus trois (3) jours avant la réunion de l'assemblée générale.

15.6 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

15.7 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

15.8 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

15.9 Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

15.10 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

15.11 Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

16. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se réunit chaque année dans la ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le second mardi du mois de février à 14h 00 heures, et pour la première fois en février 2012.

17. D'autres assemblées générales des actionnaires. Tout Administrateur ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

18. Votes. Chaque Action donne droit à une voix. Un Actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des Actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des Actionnaires, par une autre personne désignée par écrit ou par télégramme, télex ou téléfax.

Titre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

19. Année sociale.

19.1 L'année sociale commence le premier octobre et finit le dernier jour de septembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au 30 septembre 2011.

19.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des Actionnaires, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

20. Répartition des bénéfices.

20.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

20.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des Actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

20.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation

21. Dissolution, Liquidation.

21.1 La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des Actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

21.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des Actionnaires.

Titre VII. - Loi applicable

22. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants prémentionnés déclarent souscrire actions comme suit:

Bridgepoint Europe IV (Nominees) Limited	2.441.755 Actions Ordinaires de Catégorie A2 - 344.603 Actions Ordinaires de Catégorie B2 - 344.603 Actions Ordinaires de Catégorie C2 - 344.603 Actions Ordinaires de Catégorie D2 - 344.603 Actions Ordinaires de Catégorie E2
TOTAL	3.820.167 Actions

Toutes les Actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente-huit mille deux cent une Livre Sterling et soixante-sept pence (GBP 38.201,67) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille trois cents Euros (1.300,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique

La partie prémentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit et agissant en qualité d'Actionnaire Unique de la Société en conformité avec l'Article 15.1 des Statuts, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Est appelé aux fonctions d'Administrateur pour une durée maximale de six (6) ans, et avec effet immédiat:
 - Davy Beaucé, né le 30 décembre 1981 à Messancy (Belgique), comptable, avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
3. A été nommée comme commissaire aux comptes pour la même période:
 - Christine Mathy, née le 4 juillet 1969 à Schaerbeek (Belgique), comptable, avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes;

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 août 2010. Relation: LAC/2010/37571. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2010.

Référence de publication: 2010117558/677.

(100133500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Kingdom Holding 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 152.624.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 août 2010.

Référence de publication: 2010116546/10.

(100132136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

Klingelberg Luxembourg A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 55.451.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 20 août 2010

Est nommé réviseur d'entreprises aux comptes consolidés, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes consolidés au 31 mars 2009:

- H.R.T. Révision S.A., 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 août 2010.

Référence de publication: 2010116547/13.

(100132213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

Koppelwee S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 131.474.

—
Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 23 août 2010

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 23 août 2010, les associés ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

L'assemblée a pris note de la modification de la dénomination sociale de l'associé CALTEUX S.A R.L. en CALTEUX - SOCIETE IMMOBILIERE S.A R.L.

En plus, l'assemblée a pris note du transfert du siège social de l'associé CALTEUX - SOCIETE IMMOBILIERE S.A R.L. de 19a, rue du Mur, L- 2174 Luxembourg à 152, boulevard de la Pétrusse, L- 2330 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nico AREND / Serge CALTEUX

Associé-gérant / Associé-gérant

Référence de publication: 2010116552/16.

(100132676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

Mylan Luxembourg 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.120.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the eighteenth day of August.

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Mylan Luxembourg L3 SCS, a société en commandite simple incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 133.691, duly represented by its general partner Mylan LHC Inc, a company incorporated and existing under the laws of Delaware, having its registered office at 615, S. DuPont Highway Dover, 19901 Kent County, Delaware, USA, registered with the Secretary's Office of Delaware under number 5965762,

hereto represented by Christina Grosche, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 11 August 2010.

The said proxy, initialed "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacities, has required the officiating notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which he deems to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans, grant security in favour of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. The Company will be incorporated under the name of “Mylan Luxembourg 9 S.à r.l.”

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad through resolution of the manager or the board of managers.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company’s share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The existing shareholders shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by each of them in case of contribution in cash.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company’s shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

In case of several managers, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of one class A and one class B manager or by the sole signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by one class A and one class B manager.

Art. 12. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of managers, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by electronic mail (without electronic signature) or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if (i) at least a majority of its members (ii) including one class A and one class B managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting, including at least one class A manager and one class B manager. The chairman shall not have a casting vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two (2) managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 15. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 16. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. If the Company has only one shareholder, such sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 19. The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 20. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

The board of managers is authorised to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

The share premium is freely distributable to the shareholders by the shareholders' meeting or by the board of managers.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will

determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

All of the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by Mylan Luxembourg L3 SCS, aforementioned.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional provisions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the last day of December 2010.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

2. The sole shareholder resolves to elect as class A managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. David Lee Kennedy, with professional address at 1500 Corporate Drive, Canonsburg, Pennsylvania 15317, United States of America, born on 27 October 1953 in Morgantown, West Virginia, United States of America;

- Ms. Kristin Ann Kolesar, with professional address at 1500 Corporate Drive, Canonsburg, Pennsylvania 15317, United States of America, born on 25 June 1969 in Pittsburgh, Pennsylvania, United States of America;

- Ms. Nadine Guigue, with professional address at 117, Allée des Parcs, F-69800 Saint-Priest, France, born on 5 November 1958 in Lyon, France.

3. The sole shareholder resolves to elect as class B managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Jean-Marc Ueberecken, with professional address at 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg, born on 31 May 1972 in Luxembourg-City, Luxembourg;

- Mr. Michel Raffoul, with professional address at 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, born on 9 November 1951 in Accra, Ghana.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-huitième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Mylan Luxembourg L3 SCS, une société en commandite simple constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 133.691, dûment représentée par son associé commandité Mylan LHC Inc, une société en commandite simple constituée selon les lois de Delaware, ayant son siège social à 615, S. DuPont Highway Dover, 19901 Kent County, Delaware, Etats Unis, immatriculée auprès du Secretary's Office of Delaware sous le numéro 5965762

ici représentée par Christina Grosche, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 11 August 2010.

La procuration signée «ne varietur» par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts, accorder des sûretés en faveur de ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société est constituée sous le nom de «Mylan Luxembourg 9 S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays par décision du gérant ou du conseil de gérance.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un Euro (EUR 1).

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société et ses affaires sont gérées par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

Aucun gérant ne peut être nommé si, en conséquence, une majorité des gérants serait des personnes avec une résidence fiscale au Royaume-Uni.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B ou par la signature de toute autre personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été déléguée par un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Art. 12. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion par courrier électronique, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 18. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 19. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 20. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

La prime d'émission est librement distribuable aux associés par l'assemblée générale des associés ou par le conseil de gérance.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

L'intégralité des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales a été souscrite par Mylan Luxembourg L3 SCS, pré-qualifiée.

Les actions ainsi souscrites sont entièrement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Provisions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour du mois de décembre 2010.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Résolutions

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
2. L'associé unique décide d'élire les personnes suivantes en tant que gérants de classe A de la Société pour une durée indéterminée:
 - M. David Lee Kennedy, avec adresse professionnelle à 1500 Corporate Drive, Canonsburg, 15317 Pennsylvanie, Etats-Unis d'Amérique, né le 27 octobre 1953 à Morgantown, West Virginia, Etats-Unis d'Amérique;
 - Mme Kristin Ann Kolesar, avec adresse professionnelle à 1500 Corporate Drive, Canonsburg, 15317 Pennsylvanie, Etats-Unis d'Amérique, née le 26 juin 1969 à Pittsburgh, Pennsylvanie, Etats-Unis d'Amérique;
 - Mme Nadine Guigue, avec adresse professionnelle à 117 Allée des Parcs, 69800 Saint-Priest, France, née le 5 novembre 1958 à Lyon, France.
3. L'associé unique décide d'élire les personnes suivantes en tant que gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:
 - M. Jean-Marc Ueberecken, avec adresse professionnelle à 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg, né le 31 mai 1972 à Luxembourg-Ville, Luxembourg;
 - M. Michel Raffoul, avec adresse professionnelle à professionnelle à 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, né le 9 novembre 1951 à Accra, Ghana.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, de dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant du comparant, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Grosche et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 août 2010. Relation: LAC/2010/37347. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 27 août 2010.

Référence de publication: 2010116577/339.

(100132330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

L.E.S.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 40.102.

J'ai l'honneur, par la présente, de vous informer de ma décision de démissionner du mandat d'administrateur.

Ma démission prendra effet à compter du 31 août 2010

Luxembourg, le 27 août 2010.

Sandrine ANTONELLI.

Référence de publication: 2010116555/10.

(100132595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

Lux Marmedsa GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 153.434.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2010.

Référence de publication: 2010116558/10.

(100132668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

Livingston s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 118.425.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 23 août 2010

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 23 août 2010, les associés ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

L'assemblée a pris note de la modification de la dénomination sociale de l'associé CALTEUX S.A R.L. en CALTEUX - SOCIETE IMMOBILIERE S.A R.L.

En plus, l'assemblée a pris note du transfert du siège social de l'associé CALTEUX - SOCIETE IMMOBILIERE S.A R.L. de 19a, rue du Mur, L- 2174 Luxembourg à 152, boulevard de la Pétrusse, L- 2330 Luxembourg et de l'associé IMMOBILIERE DANIEL BECK S.A R.L. de 10, op de Maessen, L- 5772 Weiler-la-Tour à la , rue de Luxembourg, L- 5760 Hassel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nico AREND

Associé-gérant

Référence de publication: 2010116568/17.

(100132677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

MC Grecof S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 88.856.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée générale extraordinaire du 17 août 2010 que:

1. La démission du commissaire, la société FIDEI S.à r.l. avec effet immédiat est acceptée.

2. Est élu, en remplacement du commissaire démissionnaire, la société:

- "REVICONSLT S. à r.l.", inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B139013 sise au 16 rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

Le mandat du nouveau commissaire prendra fin lors de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010116585/18.

(100131707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

Lagoas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 97.658.

J'ai l'honneur, par la présente, de vous informer de ma décision de démissionner du mandat d'administrateur.

Ma démission prendra effet à compter du 31 août 2010.

Luxembourg, le 26 août 2010.

Sandrine ANTONELLI.

Référence de publication: 2010116559/10.

(100132173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

Moore & Partners, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 72.881.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 27 août 2010.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2010116575/11.

(100132482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

Marsil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 139.230.

J'ai l'honneur, par la présente, de vous informer de ma décision de démissionner du mandat d'administrateur.

Ma démission prendra effet à compter du 31 août 2010.

Luxembourg, le 26 août 2010.

Sandrine ANTONELLI.

Référence de publication: 2010116581/10.

(100132490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

Mary S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 68.402.

J'ai l'honneur, par la présente, de vous informer de ma décision de démissionner du mandat d'administrateur.

Ma démission prendra effet à compter du 31 août 2010.

Luxembourg, le 26 août 2010.

Sandrine ANTONELLI.

Référence de publication: 2010116582/10.

(100132491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

Party Rent France S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 131.043.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/08/2010.

G.T. Expertes Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2010116627/12.

(100132275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

Matrix Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 86.665.

J'ai l'honneur, par la présente, de vous informer de ma décision de démissionner du mandat d'administrateur.

Ma démission prendra effet à compter du 31 août 2010.

Luxembourg, le 26 août 2010.

Sandrine ANTONELLI.

Référence de publication: 2010116583/10.

(100132492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

Mersin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 53.959.

J'ai l'honneur, par la présente, de vous informer de ma décision de démissionner du mandat d'administrateur.

Ma démission prendra effet à compter du 31 août 2010.

Luxembourg, le 26 août 2010.

Sandrine ANTONELLI.

Référence de publication: 2010116589/10.

(100132493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

Milfix S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 114.086.

L'an deux mille dix, le cinq août.

Par-devant nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

- Monsieur Franck BAMELIS, directeur et ingénieur en économie, demeurant à MC-98000, Monaco, 31/33 avenue des Papalins,

représenté aux fins des présentes par Madame Séverine HACKEL, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 4 août 2010,

- Monsieur Bart VANDERSCHRICK, directeur et ingénieur en agriculture, demeurant à MC-98000 Monaco, 20, boulevard Rainier III,

représenté aux fins des présentes également par Madame Séverine HACKEL, préqualifiée,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 4 août 2010, lesquelles resteront annexées aux présentes aux fins d'enregistrement.

I.- Les parties comparantes ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Les parties comparantes sont les associées représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée «MILFIX S.à r.l.», ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri (la «Société»), enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 114086, constituée suivant acte notarié le 2 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 843 du 27 avril 2006. Les statuts ont été modifiés par acte notarié en date du 28 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2103 du 26 octobre 2010.

II.- Les parties comparantes agissant en leurs qualités d'associées représentant l'intégralité du capital social de la Société et représentées comme mentionné ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des résolutions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1) Suppression des catégories A et B relatives aux gérants et modification corrélative de l'article 9 des statuts;
- 2) Nominations statutaires;
- 3) Transfert du siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;
- 4) Divers.

ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes.

Première résolution

Les associés décident de supprimer les catégories A et B relatives aux gérants.

En conséquence, l'article 9 des statuts est modifié comme suit:

Art. 9. «La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par les associés.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la signature individuelle d'un des gérants.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.»

En outre, les gérants actuellement en fonction, étant jusqu'à présent qualifiés de gérants de catégorie A, respectivement de catégorie B, exerceront désormais leur mandat en tant que gérants.

Deuxième résolution

Les associés ont été informés par Monsieur Thierry DROT et Madame Marie-Anne BOS de leurs démissions de leurs fonctions de gérants de la Société et leur donnent décharge pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Les associés décident de nommer aux fonctions de gérant avec effet au 1^{er} juillet 2010 et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Piet ROELS, conseil économique, demeurant professionnellement au 26, rue de l'Industrie, L-8069 Bertrange (Luxembourg).

En conséquence, les gérants de la Société sont désormais les suivants:

- Monsieur Franck BAMELIS, préqualifié, gérant,
- Monsieur Bart VANDERSCHRICK, préqualifié, gérant,
- Monsieur Piet ROELS, préqualifié, gérant.

Troisième résolution

Les associés décident de transférer avec effet immédiat le siège social de la Société du 43, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. HACKEL, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 août 2010. Relation: EAC/2010/9719. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010116590/69.

(100132376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

Dussel Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 67.764.

Extrait des Résolutions prises par l'associé unique, en date du 25 août 2010:

- l'associé unique constate la nomination par le conseil d'administration de Monsieur Marc Schintgen en qualité de Président du conseil d'administration ;

- l'associé unique accepte la démission de Kitz S.A. (qui a entretemps changé sa forme de société en société à responsabilité limitée) de son poste d'administrateur avec effet immédiat;

- l'associé unique décide de nommer Madame Stéphanie Marion, résidant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1 rue Goethe comme nouvel administrateur de la société pour une période de 6 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2015;

- l'associé unique décide de reconduire les mandats des autres administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période de 6 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010116816/19.

(100133098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

Milfix S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 114.086.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 août 2010.

Référence de publication: 2010116591/10.

(100132723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

Mindoro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 103.839.

—
J'ai l'honneur, par la présente, de vous informer de ma décision de démissionner du mandat d'administrateur.

Ma démission prendra effet à compter du 31 août 2010.

Luxembourg, le 26 août 2010.

Sandrine ANTONELLI.

Référence de publication: 2010116592/10.

(100132494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

Mio-Kenzo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 97.657.

—
J'ai l'honneur, par la présente, de vous informer de ma décision de démissionner du mandat d'administrateur.

Ma démission prendra effet à compter du 31 août 2010

Luxembourg, le 27 août 2010.

Sandrine ANTONELLI.

Référence de publication: 2010116593/10.

(100132596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

Mistralou SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 142.020.

—
J'ai l'honneur, par la présente, de vous informer de ma décision de démissionner du mandat d'administrateur.

Ma démission prendra effet à compter du 31 août 2010.

Luxembourg, le 26 août 2010.

Sandrine ANTONELLI.

Référence de publication: 2010116594/10.

(100132495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

Orey Capital Partners I S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 151.486.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision prise par le gérant de la société en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010116626/14.

(100132231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

MKS Investments Italia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 129.877.

Ivo KUSTURA

Demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,
né le 20 septembre 1969 à Jajce, Bosnie Herzégovine,
démissionne, par la présente, du mandat de Gérant de classe C
de la société à responsabilité limitée

MKS INVESTMENTS ITALIA S.à r.l.

ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,
enregistrée au RCS Luxembourg sous le numéro B 129877

Date effective: 19 août 2010

Luxembourg, le 19 août 2010.

Ivo KUSTURA.

Référence de publication: 2010116596/17.

(100132678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

MKS Investments Italia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 129.877.

Jean LAMBERT,

Demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,
né le 2 mai 1952 à Luxembourg,
démissionne, par la présente, du mandat de Gérant de classe C
de la société à responsabilité limitée

MKS INVESTMENTS ITALIA S.à r.l.

ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,
enregistrée au RCS Luxembourg sous le numéro B 129877

Date effective: 19 août 2010

Luxembourg, le 19 août 2010.

Jean LAMBERT.

Référence de publication: 2010116597/17.

(100132711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

Sword Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 105, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 71.238.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire relative aux comptes annuels 2009, assemblée tenue de façon extraordinaire en date du 03 août 2010

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Jacques Mottard, avec adresse professionnelle à F-69370 St Didier au Mont d'Or, Avenue Charles de Gaulle, 9. Son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes annuels se terminant au 31 décembre 2014.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'assemblée Générale décide de renouveler le mandat de Mr Jacques Mottard en tant que délégué à la gestion journalière, et cela de manière indéterminée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2010116676/20.

(100132374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

ML' bureau national et international des projets S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 57.375.

—
EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-ordinaire du 05 juin 2010 à 15.00 h

a été nommé commissaire aux comptes CRT REGISTER INTERNATIONAL SA, RCS No. B105875, ayant son siège social 60 Grand-Rue, Niveau 2, L-1660 Luxembourg, Luxembourg,

à effet rétroactif du 1^{er} juin 2010 et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014 en remplacement de ALFA FINANCIAL CONTROL SERVICES Sàrl.

Le 26 août 2010.

ML' bureau national et international des projets S.A.

Richard TURNER

Domiciliataire

Référence de publication: 2010116598/18.

(100132132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

Monet Group S.A., Société Anonyme.**Capital social: USD 30.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 77.061.

—
EXTRAIT

En date du 23 août 2010, l'administrateur de la société a pris la résolution suivante:

- Le siège social de la société est transféré au "15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg" avec effet immédiat.

Il conviendra également de noter que l'adresse de l'administrateur Monsieur Jorrit Crompvoets se situe désormais au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 27 août 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010116599/15.

(100132415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

GCES Factory Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck I.

R.C.S. Luxembourg B 116.270.

—
Extrait d'une assemblée générale extraordinaire du 9 août 2010

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire du 9 août 2010 reçue pardevant Maître Roger ARRENSDOFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, concernant la société GCES FACTORY SARL, établie et ayant son siège social à L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck I, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B116.270, que:

1) Les associés acceptent la démission des gérants administratifs, Jean-Yves MELISSANO du 5 mars 2010, et José Luis PEREZ MATA du 25 juin 2010.

2) Suite à la résolution qui précède, Piero PALMUCCI, employé privé, demeurant à F-57790 Yutz (France), 3 rue d'Espagne, devient gérant unique de la société.

3) La société sera engagée par la signature individuelle du gérant.

Enregistré à Remich, le 13 août 2010. REM 2010 / 1114. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXTRAIT CONFORME délivré à des fins administratives

Mondorf-les-Bains, le 30 août 2010.

Référence de publication: 2010116862/21.

(100133352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

Monte Rosa Funds, SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 137.282.

—
EXTRAIT

Le Conseil d'Administration du 1^{er} juillet 2010 a résolu:

- D'accepter les démissions de Monsieur Pierre Etienne (1, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg), Monsieur Frédéric Fasel (1, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg) et Monsieur Jerry Hilger (1 boulevard Royal L – 2449 Luxembourg) dans leur fonction d'administrateurs de la société, avec effet au 1^{er} juillet 2010 et de co-opter Monsieur Pascal Chauvaux (1, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg) dans cette même fonction pour un terme venant à échéance à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de l'année 2011.

- De nommer Monsieur Pascal Chauvaux (1, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg) président de la société pour un terme venant à échéance à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de l'année 2011.

Référence de publication: 2010116600/17.

(100132116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

MOSLER, société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9775 Weicherdange, Maison 20C.

R.C.S. Luxembourg B 96.068.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010116602/10.

(100132378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

Movi Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 52.365.

—
J'ai l'honneur, par la présente, de vous informer de ma décision de démissionner du mandat d'administrateur.

Ma démission prendra effet à compter du 31 août 2010.

Luxembourg, le 26 août 2010.

Sandrine ANTONELLI.

Référence de publication: 2010116603/10.

(100132496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

Amara Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 108.170.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants du 30 août 2010

Mme Monique JUNCKER, administrateur de sociétés, née à Ettelbrück (Grand-Duché de Luxembourg), le 9 avril 1964, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été cooptée comme administrateur de la société en remplacement de M. Alex LEGRAND, administrateur démissionnaire, dont elle achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 30 août 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour AMARA INVESTMENTS S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010116777/17.

(100133396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

Numitor Governance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 142.839.

En date du 26 août 2010, le gérant unique a pris la résolution suivante:

- le siège social de la société est transféré du 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 27 août 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010116604/13.

(100132298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

NATRIX, société de gestion de patrimoine familial (SPF), Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 68.187.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 août 2010.

Référence de publication: 2010116606/11.

(100132174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

Nemetex Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 94.452.

J'ai l'honneur, par la présente, de vous informer de ma décision de démissionner du mandat d'administrateur.

Ma démission prendra effet à compter du 31 août 2010

Luxembourg, le 27 août 2010.

Sandrine ANTONELLI.

Référence de publication: 2010116607/10.

(100132597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

European Seafood 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.880.000,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 114.324.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 15 juin 2010.

Résolutions:

Le mandat du réviseur d'entreprises venant à échéance, l'assemblée décide de nommer pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2010/2011:

Réviseur d'entreprises:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400 Route d'Esch L-1014 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour European Seafood 1 S.à.r.l.

Société à responsabilité limitée

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2010116840/20.

(100133311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.